

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Arrêté du 22 juillet 2024

fixant la composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement ouvert au titre de l'année 2024

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et le directeur général de l'Office français de la biodiversité,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2001-586 du 05 juillet 2001 modifié portant statut particulier du corps des techniciens de l'environnement ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2017 fixant les modalités d'organisation générale du concours professionnel pour l'accès au grade de chef technicien de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement ;

Sur proposition du directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du directeur général de l'Office français de la biodiversité,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Le jury du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement, au titre de l'année 2024, est composé comme suit :

Président :

M. Xavier MORVAN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts ;

En cas d'empêchement du président, M. Eric BOUQUET, chef technicien de l'environnement, assurera la présidence.

Membres :

M. Eric BOUQUET, chef technicien de l'environnement ;

M. Sébastien CHAUVEAU, chef technicien de l'environnement ;

M. Benoît GINESTE, technicien supérieur de l'environnement.

Article 2

Le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et le directeur général de l'Office français de la biodiversité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 22 juillet 2024

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur en charge du recrutement et
de la mobilité,
G. JOURDAN

Grégoire
JOURDAN
gregoire.j
ourdan

Signature
numérique de
Grégoire
JOURDAN
gregoire.jourdan
Date : 2024.07.19
14:03:38 +02'00'

Le directeur général de l'Office français de la
biodiversité,

O. THIBAUT

